

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024/38

Conseil municipal du mardi 8 octobre 2024

Date de convocation du conseil municipal : 4 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoît DUVAL, Sylvie PERRIER, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Benjamin METELLY, Emeric GEHANT, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE,

Membres excusés : Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Loïc Barberat, Laurence SPAHR donne pouvoir à Benoît Duval, Eloïse REVOL donne pouvoir à Aurélie Gutierrez,

Membres absents : Laurent BEAUPELLET

OBJET : SIAHVY - Désignation des délégués

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Jean-Pierre GOY, 2^e délégué titulaire au SIAHVY, les conseils municipaux doivent choisir un nouveau délégué titulaire pour les représenter au conseil syndical. L'élection se fait par scrutin secret, uninominal (*un nom à la fois*), à trois tours le cas échéant (article L.5211-7 du CGCT).

Pour rappel, en vertu de l'article L.5212-7 du CGCT, les délégués ne peuvent désormais être choisis que parmi les membres du conseil municipal.

Conformément aux statuts du SIAHVY, la commune y est représentée par 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Le maire explique que les membres suppléants remplacent les titulaires aux réunions du conseil syndical en cas d'absence temporaire. Ils n'ont pas vocation à devenir automatiquement titulaires en cas de vacance définitive du siège.

Le maire propose de désigner Mme Béatrice DUMORTIER en tant que déléguée titulaire.

Le maire demande si d'autres candidats se proposent et procède à l'élection :

2^e délégué(e) titulaire :

Candidat : Mme Béatrice DUMORTIER

1^{er} tour

Votants : 22

Exprimés : 22

Blancs ou nuls : 0

Mme Béatrice DUMORTIER a obtenu : 22 voix

Mme Béatrice DUMORTIER est élue au premier tour à la majorité absolue.

Un poste de délégué(e) suppléant(e) étant désormais vacant, il convient de procéder à une nouvelle élection pour le pourvoir.

M. le maire propose Danielle BLATH.

2^e délégué(e) suppléant(e) :

Candidate : Mme Danielle BLATH

1^{er} tour

Votants : 22

Exprimés : 22

Blancs ou nuls : 0

Mme Danielle BLATH a obtenu : 22 voix

Mme Danielle BLATH est élue au premier tour à la majorité absolue.

A l'issue du vote à bulletins secrets, sont donc désignés :

- Monsieur Loïc BARBERAT et Madame Béatrice DUMORTIER (délégués titulaires)
- *Monsieur Benoit DUVAL* et Madame Danielle BLATH (délégués suppléants)

Pour représenter la commune au SIAHVY.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication et de la transmission en préfecture le 9 octobre 2024

